



Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres (FRBSE) – Reconnue par le Ministère de la Communauté Française (ADEPS)

✉ Rue de la Pichelotte, 11 * B-5340 Gesves * ☎ 083.234.070 * 📠 FAX 083.218.261
http://www.lewb.be * info@lewb.be * http://www.lewb.tv

ETUE 1 AUTORISATION POUR LES TRAITEMENTS D'URGENCE

Une copie de ce document doit être détenue par la Personne Responsable et par le Jury de Terrain. Une copie doit également être envoyée, dans les 14 jours, à la Commission Vétérinaire LEWB (à l'adresse ci-dessus).

A COMPLETER PAR LE VÉTÉRINAIRE TRAITANT (EN LETTRES MAJUSCULES)

CONCOURS : DATE : EPREUVE N° :

NOM DU CHEVAL : IMMATRICULATION FRBSE N° :

NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE :

SYMPTOMES OU CONDITIONS REQUÉRANT LA MÉDICATION :

MÉDICATION (INCLUANT LE DOSAGE DE L'AGENT ACTIF : (VOIR NOTICE) :

MODE D'ADMINISTRATION : TOPIQUE : ORAL : SOUS-CUTANÉ :
INTRAMUSCULAIRE : INTRAVÉINEUX : RECTAL :

DATE ET HEURE DE L'ADMINISTRATION DU PRODUIT :

NOM DU VÉTÉRINAIRE TRAITANT : SIGNATURE :

A COMPLETER PAR LA COMMISSION VÉTÉRINAIRE (OU DÉLÉGUÉ)

Après avoir examiné le cheval cité ci-dessus, j'ai autorisé le traitement et considère que, par mes connaissances, le cheval est :

APTE : INAPTE : POUR PARTICIPER/POURSUIVRE SA PARTICIPATION À CETTE COMPÉTITION.

DATE ET HEURE DE CETTE AUTORISATION :

NOM DU VÉTÉRINAIRE/DÉLÉGUÉ : SIGNATURE :

LE CHEVAL EST : EN COMPÉTITION : DÉCLARE FORFAIT : APRÈS LA COMPÉTITION :

A COMPLETER PAR LE PRÉSIDENT DU JURY DE TERRAIN

En accord avec l'art. 143 du Règlement Vétérinaire FEI et sur recommandation de la Commission Vétérinaire (ou son délégué), le cheval cité ci-dessus a reçu le traitement d'urgence comme indiqué plus haut :

POURRAIT PARTICIPER/CONTINUER À PARTICIPER : DOIT DECLARER FORFAIT :

DATE ET HEURE DE LA SIGNATURE :

NOM DU PRÉSIDENT DU JURY DE TERRAIN : SIGNATURE :

NOMBRE DE DEPARTS DANS LA COMPÉTITION : CLASSEMENT FINAL DU CHEVAL DANS LA COMPÉTITION :